La Messe sacrifiée

Voici un texte de jeunesse paru sous le titre L'éternel Sacrifice et la Messe sacrifiée, composé il y a plus de trente ans, qui n'était que la transcription de cours de catéchisme donnés çà et là. Même si maintenant je l'écrirais différemment, avec quelques précisions, il est toujours d'actualité parce que le novus ordo missæ est toujours présent, toujours protestant, toujours équivoque, toujours probablement invalide.

I. L'ÉTERNEL SACRIFICE

L'homme est une créature de Dieu, et une créature raisonnable. Pour cette raison, il doit reconnaître spontanément par la prière et par le sacrifice sa condition de créature. Offrir un sacrifice est donc naturel à l'homme, c'est une exigence de sa nature.

Un sacrifice est l'oblation d'une chose sensible, faite à Dieu seul, pour reconnaître son souverain domaine et notre sujétion. L'aspect extérieur du sacrifice n'existe que pour signifier et parachever l'oblation intérieure ¹.

Or, par le péché originel, l'homme s'est volontairement séparé et détourné de Dieu, et le sacrifice qu'il offre n'est plus agréé par Dieu, ou du moins n'est plus agréé en droit. C'est là une conséquence très grave du péché originel: l'homme doit offrir, par nécessité naturelle, un sacrifice et pourtant ce sacrifice n'est plus agréé en droit par Dieu. La gravité de cet effet du péché originel est telle qu'elle provoqua le premier meurtre: Caïn tue Abel parce que le sacrifice de celui-ci est agréé par Dieu, et non le sien ².

Notre-Seigneur Jésus-Christ est venu sur terre pour nous racheter du péché. L'aspect primordial de la Rédemption qu'il a accomplie sur la Croix est celui qui concerne le rapport de l'homme à Dieu. Il consiste en ceci : Dieu restitue à l'homme, gratuitement et d'une manière plus admirable encore, la possibilité d'offrir un sacrifice qui soit agréé. C'est le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Tout cela est, de la part de Dieu, purement gratuit. Dieu n'était ni obligé de nous créer, ni obligé de nous racheter, ni obligé de nous racheter dans son propre Sang. C'est de sa part pure miséricorde, mais en harmonie avec toute son œuvre.

Personne n'est racheté sans coopérer de façon tout à fait personnelle à ce qui le rachète, c'est-àdire sans coopérer à la communication qui lui est faite de l'acte dans lequel se consomme sa rédemption, l'acte de Notre-Seigneur Jésus-Christ s'offrant lui-même.

Comme on ne coopère à un acte qu'en l'exerçant, il s'ensuit que pour être racheté il faut offrir, au titre de sacrifice personnel, le sacrifice que Notre-Seigneur Jésus-Christ offre lui-même.

Nous reviendrons là-dessus plus bas. Mais voici la raison de l'institution du saint sacrifice de la Messe: il faut que nous soit communiqué l'Acte de notre Rédemption, et que nous y participions.

¹ Lev. XI, I. « Lorsque l'âme présentera son offrande en sacrifice au Seigneur, elle s'identifiera à son offrande ».

² Gen. IV, 3-8. Nous nous inspirons d'une étude du R. P. Guérard des Lauriers, o.p.: L'offertoire de la Messe et le Nouvel Ordo Missaæ publiée dans Itinéraires n. 158 de décembre 1971.

*

Le saint sacrifice de la Messe est le sacrifice de la Croix consommé au calvaire le Vendredi-Saint, où Notre-Seigneur Jésus-Christ, Dieu, prêtre selon l'ordre de Melchisédech et victime sans tache s'est offert par sa mort à Dieu son Père pour la rédemption du genre humain. Le saint sacrifice de la Messe est ce même sacrifice perpétué et rendu présent sacramentellement sur l'autel, en vertu de la double consécration du pain et du vin transsubstantiés en Corps et Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ par le ministère du prêtre.

Retenons les points principaux de l'enseignement de l'Église:

- Le saint sacrifice de la Messe est un sacrifice.
- Il est le sacrifice de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la Croix.
- C'est le même prêtre : Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- C'est la même victime : Notre-Seigneur Jésus-Christ.
- Si au calvaire Notre-Seigneur fut immolé de façon sanglante, il l'est sur l'autel de façon sacramentelle, non sanglante.
- La Messe a lieu par le ministère instrumental du prêtre.
- Il y a sacrifice parce qu'il y a transsubstantiation et présence réelle de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Le Vendredi-Saint, Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est offert lui-même sur la Croix pour notre rédemption. De ce sacrifice, il fut non seulement la victime, mais aussi le prêtre: il est mort volontairement ³. Par ce sacrifice offert une fois pour toutes il rachète tous les hommes de tous les péchés passés, présents et à venir, et cela de façon définitive et surabondante. Mais Notre-Seigneur a voulu que ce sacrifice vienne à nous afin que nous puissions y participer et qu'ainsi il nous fût appliqué. C'est pourquoi la veille, le Jeudi Saint, il a institué le saint sacrifice de la Messe.

Le saint sacrifice de la Messe est le sacrifice de la Croix. C'est le même. Prenons garde, car le mot *même* a deux sens en Français: il exprime une similitude (nous avons le même manteau) ou bien l'unité (nous sommes dans la même pièce). C'est le même dans ce sens qu'ils ne sont qu'un seul sacrifice.

Notre Seigneur s'est immolé une fois pour toutes. Les protestants et modernistes en déduisent que la sainte Messe n'est pas un sacrifice. Ce serait vrai si elle était un *autre* sacrifice. Mais le saint sacrifice de la Messe *ne fait pas nombre* avec le sacrifice de la Croix. Ils sont un. Et pourtant chaque Messe, considérée en elle-même, est un véritable sacrifice; mais c'est le sacrifice de la Croix.

*

Pour qu'il y ait sacrifice, il faut qu'il y ait un prêtre, une victime et une immolation. Ainsi, par exempte, dans le premier sacrifice offert pour le péché du peuple ⁴, le prêtre fut Aaron, la victime un bouc et l'immolation la destruction par le feu, car c'était un holocauste ⁵. Alors, comment la sainte Messe est-elle un sacrifice ? Comment ce sacrifice se réalise-t-il ? Là plus que jamais il ne faut pas se laisser entraîner par son imagination. C'est la foi qui doit chercher à comprendre, à scruter le mystère : *Fides quærens intellectum*.

³ Jo. x, 18.

⁴ Lev. 1x, 15

⁵ Lev. v1, 9.

À l'autel, il y a un prêtre: Notre-Seigneur Jésus-Christ agissant par son ministre. Il y a une victime: Notre-Seigneur Jésus-Christ vraiment, réellement et substantiellement présent sous les apparences du pain et du vin. Qu'en est-il pour l'immolation? N'allons pas imaginer, comme certains, un coup de poignard mystique, ou bien la destruction par la fraction de l'hostie ou la communion! Non. Il suffit de se souvenir que le saint sacrifice de la Messe est un sacrement, et le plus grand des sacrements.

Un sacrement est un signe sensible institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ pour sanctifier les hommes en leur communiquant la grâce qu'il signifie. *Un sacrement est un signe qui réalise ce qu'il signifie.* Dans le saint sacrifice de la Messe, l'immolation est sacramentelle; c'est-à-dire qu'elle est signifiée. Et parce qu'elle est signifiée, elle est réalisée.

Après la consécration du pain, le Corps de Notre-Seigneur Jésus-Christ est réellement présent sur l'autel. C'est le Corps de Notre-Seigneur qui est directement (ex vi verborum: par l'efficacité des paroles) présent, et sont présents aussi, par concomitance 6, son Sang, son Âme et sa Divinité. À la consécration du vin, le Sang de Notre-Seigneur, qui était présent par concomitance sous les apparences du pain, devient présent directement (ex vi verborum) sous les apparences du vin. Sous ces mêmes espèces du vin sont aussi présents par concomitance le Corps, l'Âme et la Divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ainsi la consécration du vin apporte un changement dans le mode de présence réelle du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ: il était présent (réellement) par concomitance, il le devient directement (ex vi verborum). Ce changement signifie la séparation du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, c'est-à-dire son immolation sur la Croix, et donc la réalise.

Autrement dit, sur l'Autel, par les deux consécrations, sont séparés (au sens actif, transitif) le Corps et le Sang de Notre Seigneur Jésus-Christ, non pas réellement mais en signe par la séparation des espèces du pain et du vin. L'immolation de Notre-Seigneur ainsi signifiée est vraiment réalisée. Le saint sacrifice de la Messe est le sacrifice de la Croix parce qu'il en est le signe sacramentel. Et un signe sacramentel réalise ce qu'il signifie. Le saint sacrifice de la Messe est le sacrifice de la Croix tout aussi réellement que l'enfant est purifié par l'eau du Baptême. Le saint sacrifice de la Messe est un sacrifice sacramentel, véritablement réalisé par un signe institué par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Si donc une seule consécration est suffisante pour qu'il y ait présence de tout Notre-Seigneur Jésus-Christ, les deux sont nécessaires pour qu'il y ait signe, et donc pour que soit réalisé le sacrifice. Le sacrifice a donc lieu au moment de la consécration du vin, et à ce moment-là seulement. C'est pour cela que l'on fait mention du sacrifice (quod pro vobis effundetur) uniquement à la seconde consécration 7. Si un prêtre venait à mourir entre les deux consécrations, il y aurait bien présence réelle, mais non pas sacrifice.

Le saint sacrifice de la Messe étant le sacrifice de la Croix, tout ce que nous allons dire de la Messe est vrai de la Croix, et réciproquement. La seule différence entre les deux est dans le mode d'immolation : sanglant sur la Croix, sacramentel à la sainte Messe.

ጥ

⁶ Le terme où s'achève la transsubstantiation est, selon la signification des paroles, le seul Corps (ou le seul Sang) de Notre Seigneur. Mais tout ce qui est *actuellement* uni au Corps (ou au Sang) de Notre Seigneur est aussi réellement présent. Cette présence est dite par concomitance.

⁷ Cf. saint Thomas d'Aquin, *Somme Théologique*, III^a, q. 78, a. 3 ad 2^{um}.

L'offrande du sacrifice a quatre fins principales: l'adoration, l'impétration (demander à Dieu de nouvelles grâces), la propitiation ou expiation ou réparation ou satisfaction pour les péchés, l'action de grâces.

Il est de foi catholique que la sainte Messe n'est pas simplement un sacrifice de louange ou d'action de grâces: « Si quelqu'un dit que le sacrifice de la Messe est seulement de louange ou d'action de grâces, ou une simple commémoration du sacrifice accompli sur la Croix, mais qu'il n'est pas propitiatoire; ou qu'il ne profite qu'à ceux qui y communient; ou qu'il ne doive pas être offert pour les vivants et les morts, pour les péchés, peines, satisfactions et autres nécessités: qu'il soit anathème ⁸. »

Le sacrifice est donc offert pour les péchés, pour satisfaire auprès de Dieu, pour réparer l'offense faite à Dieu par tous les péchés du monde, pour remettre en nous la dette due à cause de nos propres péchés.

Le saint sacrifice de la Messe a une valeur infinie, à cause de l'infinie dignité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est l'offrant principal et la victime offerte. Ô mystère: parce que Notre-Seigneur est homme, il a pu offrir un sacrifice en mourant sur la Croix, et parce qu'il est Dieu son sacrifice est parfait et de valeur infinie. Nous, nous en recevons des fruits limités parce que nous sommes limités. Ainsi tous les fruits du sacrifice de la Messe qui ne dépendent pas de nous sont infinis: adoration réparatrice, action de grâces, satisfaction suffisante pour expier tous les péchés, et impétration suffisante pour obtenir toutes les grâces nécessaires au salut.

En nous ces effets ne sont pas infinis, mais à la mesure de nos dispositions et de notre dévotion ⁹. C'est pour cela que la multiplicité des Messes est requise, car chaque fois nous est appliquée la Passion de Notre-Seigneur. Nous serions autrement dans une situation analogue à celle d'un homme ayant à sa disposition une quantité de nourriture suffisante pour subsister jusqu'à la fin de ses jours, mais ne pouvant faire qu'un seul repas : après l'indigestion, ce serait l'inanition.

*

Comme nous l'avons dit, c'est une exigence naturelle pour l'homme d'offrir à Dieu un sacrifice. Le péché originel a détruit pour l'homme la possibilité d'offrir un sacrifice agréé en droit. Notre Seigneur est venu pour nous racheter en offrant son sacrifice parfait et d'agréable odeur, agréé de plein droit par Dieu parce qu'il procède de lui-même. D'ailleurs, les sacrifices de l'Ancien Testament n'ont été agréables à Dieu que comme préfigurations (très imparfaites) de l'éternel Sacrifice.

Il n'y a qu'un seul sacrifice agréé par Dieu, c'est celui de la Croix. Pourtant nous devons par nature offrir à Dieu un sacrifice. Pour que notre sacrifice personnel soit agréé par Dieu, il faut donc qu'il ne fasse qu'un avec celui de la Croix, il faut qu'il devienne celui de la Croix. C'est pourquoi nous participons au saint sacrifice de la Messe.

La participation à la sainte Messe consiste donc dans l'immolation intérieure, en esprit et en vérité. Il faut nous livrer corps et âme à Notre-Seigneur Jésus-Christ, afin que lui-même nous intègre à son propre sacrifice. Alors notre sacrifice personnel ne fait qu'un avec celui de Notre-

⁸ Concile de Trente, session XXII, canon 3. Denzinger 950.

⁹ La dévotion n'est pas la "piété" mais la promptitude et la générosité de la volonté à se mettre au service de Dieu, à s'y dévouer. La dévotion n'est donc pas sensible par nature.

Seigneur; il est donc agréé par Dieu. Notre sacrifice personnel est en quelque sorte « transsubstantié » en celui de Notre-Seigneur.

C'est là la raison d'être et le sens de l'offertoire. Ceci est manifesté notamment par le fait que la même expression (hostia immaculata) est employée à l'offertoire pour désigner le pain (au Suscipe Sancte Pater) et après la consécration pour désigner le Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ (à l'Unde et memores); de même notre propre sacrifice, signifié à l'offertoire en référence au sacrifice de Notre Seigneur, est ce même sacrifice de Notre Seigneur réalisé à la double consécration: le sacrifice de Notre Seigneur et le nôtre sont un, comme est une l'hostia immaculata 10.

Le saint sacrifice de la Messe est donc le sommet et l'unité de notre vie surnaturelle et de notre vie naturelle : en étant rachetés dans la grâce, nous accomplissons notre nature.

C'est le Pape Pie XII lui-même qui enseigne que la participation à la sainte Messe consiste dans l'immolation intérieure ¹¹: « C'est dans la contemplation du parfait modèle de toute sainteté et à son mystérieux contact qu'on apprend les vertus qui font le vrai chrétien et qu'on puise les énergies pour les pratiquer. C'est là, devant l'autel où se, renouvelle l'unique sacrifice qui efface les péchés du monde, que l'on comprend comment la liturgie authentique de l'Église fait des fidèles, unis à la victime sans tache, une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu, dans l'immolation généreuse des vices et autres concupiscences, et l'imitation de celui qui, du trône de la Croix sur la terre, fit le degré nécessaire pour accéder au trône éternel de la gloire ».

La participation intérieure et extérieure au saint sacrifice de la Messe est l'office du baptisé, parce que par le Baptême nous sommes faits membres de Notre Seigneur Jésus-Christ, nous ne faisons qu'un avec lui, particulièrement dans l'action rédemptrice. C'est pour cela que l'Apôtre saint Pierre parle d'un « sacerdoce royal » 12, qui n'est pas le sacerdoce ministériel des prêtres.

Les sacrements ont leur source et leur centre dans le très saint sacrifice de la Messe; c'est ainsi que les trois sacrements majeurs – ceux qui impriment un caractère – se diversifient selon leur rapport au saint sacrifice: le Baptême donne le pouvoir de s'unir au saint sacrifice; la Confirmation de le défendre, d'en porter témoignage et d'en recevoir les fruits avec plénitude; l'Ordre le pouvoir de l'offrir, le pouvoir d'être Jésus-Christ renouvelant son sacrifice sur l'autel.

*

Le saint sacrifice de la Messe est le Calvaire au jour du Vendredi Saint: en lui tout est récapitulé, surélevé, achevé. C'est pour cela que l'on a pu dire très justement que la Messe est le Catholicisme. C'est elle qui est le Mystère de foi, la source de tous les sacrements et de toutes les grâces. Ses effets s'étendent depuis l'intime de la très sainte Trinité jusqu'aux fondements de la société humaine ¹³. Elle est à la fois le Sacré-Cœur fontaine de miséricorde et le Christ-Roi régnant par la Croix; elle est Notre-Seigneur Jésus-Christ crucifié, dont Saint Paul disait: «Je n'ai pas jugé savoir parmi vous autre chose que Jésus-Christ, et Jésus-Christ crucifié ¹⁴. »

¹⁰ Cf. le R.P. Guérard des Lauriers, article cité, pp. 56 sqq.

¹¹ Radio-message du 31 octobre 1948. C'est nous qui soulignons.

¹² I Pet II o

¹³ Pie XII, allocution aux nouveaux cardinaux, 20 février 1946 : «Vénérables frères, dans la sainte Messe, l'Église donne son plus grand appui au fondement de la société humaine ».

¹⁴ I Cor. 11, 2.

II. La Messe sacrifiée

Ce qui précède nous montre par avance la gravité de tout ce qui touche au saint sacrifice de la Messe, cœur de l'Église. Jusqu'au début du pontificat de Paul VI, la sainte Église jouissait en paix du très saint sacrifice de la Messe, selon un rite remontant aux temps apostoliques. En paix ne veut pas dire sans difficulté; mais le souci du Saint-Siège, des Papes successifs, avait toujours été de conserver le dépôt à eux confié; la foi et les sacrements de la foi ¹⁵ dont le sommet est le saint Sacrifice.

Or voici qu'en 1969, après plusieurs années de dégradation rapide, un nouvel *ordo*, un nouveau rite de la Messe est imposé à l'Église entière. Et depuis, nous avons vu les fruits...

*

À l'inverse de l'amour et de la sollicitude de l'Église catholique pour la sainte Messe, il y a toujours eu la haine des hérétiques, de beaucoup du moins. Écoutons Luther: « C'est elle (la sainte Messe) qu'il fallait démolir pour frapper au cœur l'Église catholique ¹⁶. » Et encore: « Quand la Messe sera renversée, je pense que nous aurons renversé toute la papauté. Car c'est sur la Messe, comme sur un rocher, que s'appuie la papauté tout entière avec ses monastères, ses collèges, ses autels, ses ministères et doctrines, c'est-à-dire avec tout son ventre. Tout cela s'écroulera nécessairement quand s'écroulera leur Messe sacrilège et abominable ¹⁷. »

« J'affirme, disait-il ailleurs, que tous les lupanars, les homicides, les viols, les meurtres, les adultères sont moins mauvais que cette abomination de la messe papistique ¹⁸. »

Lorsqu'on se souvient que des fils de Luther ont collaboré à la rédaction du *novus ordo missæ* (n.o.m.), et qu'ils déclarent pouvoir l'accepter et l'« utiliser », on se prend à craindre... ce que l'analyse va nous montrer.

Au début du pontificat de Paul VI, donc, la sainte Messe était intacte. Avec Vatican II le prurit des réformes a saisi le monde ecclésiastique, et la sainte Messe fut particulièrement malmenée: de nombreuses suppressions furent faites petit à petit, pendant qu'apparaissait la langue vulgaire.

En 1964-1965:

- suppression du *Judica me*, du dernier évangile et des prières de Léon XIII.
- les secrètes, le Per Ipsum et Libera sont dits à voix haute.
- le Pater est récité par tout le monde.
- introduction de la « prière universelle ».
- langue vulgaire pour le kyriale, les Dominus vobiscum.
- autel face au peuple.
- double communion permise à Noël.
- Corpus Christi remplace, à la sainte communion, Corpus Domini nostri Jesu Christi custodiat animam tuam in vitam æternam.

¹⁵ Saint Thomas d'Aquin, Somme théologique, III^a, q. 64, a. 2 ad 3^{um}: l'Église est constituée par la foi et les sacrements de la foi.

Werke, t. x, p. 220. La plupart des citations de Luther sont extraites de la brochure de Belleval: La nouvelle messe (ce que nous devons savoir), 1971.

¹⁷ *Ibid*.

¹⁸ Werke, t. IV, p. 774.

- jeûne eucharistique réduit à une heure (autant dire supprimé).
- suppression de très nombreux signes de Croix.
- introduction et extension de la communion sous les deux espèces.

En 1967:

- suppression de la presque totalité des génuflexions.
- Canon récité à voix haute, en langue vulgaire.
- la communion du prêtre et des fidèles devient commune.
- abolition de l'obligation dans laquelle était le prêtre de garder les pouces joints aux index après la consécration.
- abolition de l'obligation de porter le manipule.
- Ite missa est et bénédiction finale intervertis. Etc.

Jusque-là la sainte Messe demeurait pour l'essentiel, quoique défigurée par ces réformes qui manifestent un très net affaiblissement de la foi.

Le 15 août 1968 sont autorisées en France trois nouvelles « prières eucharistiques » pouvant remplacer, au gré du célébrant, le Canon romain. Ces trois nouvelles prières modifient les paroles de la consécration; c'est la rupture la plus grave: nous sommes totalement entrés dans la protestantisation.

Le 3 avril 1969, le Jeudi-Saint, parait le n.o.m. (*novus ordo missæ*) qui se caractérise par une longue présentation générale positivement et directement contraire au concile de Trente, par l'envahissement de la parole, la suppression de l'offertoire, la modification des paroles de la consécration transformées en « récit de l'institution », l'introduction (presqu'au même moment) de la communion avec la main, etc. Nous nous trouvons alors devant un rite qui est comme un corps étranger à la sainte Église catholique.

*

C'est ce rite-là, tel qu'il a été publié à Rome, que nous voulons étudier. Nous ne parlerons pas des abus parce que, en réalité, il n'y en a pas. Le R. P. Calmel, o. p., déclarait en 1969 ¹⁹: «Je m'en tiens à la Messe traditionnelle, celle qui fut codifiée, mais non fabriquée, par saint Pie V au xvr siècle, conformément à une coutume plusieurs fois séculaire. Je refuse donc l'ordo missæ de Paul VI. Pourquoi? Parce que, en réalité, cet ordo missæ n'existe pas. Ce qui existe, c'est une révolution liturgique universelle et permanente prise à son compte ou voulue par le pape actuel, et qui revêt, pour le quart d'heure, le masque de l'ordo missæ de 1969. »

Ce qui a été promulgué, c'est la révolution liturgique; il n'y a donc pas, à proprement parler, d'abus: tout est en germe dans l'acte de Paul VI. Ce qui a été promulgué, c'est un rite qui tend fortement vers le protestantisme. Pour prouver cela, il suffit de montrer que le n.o.m. est la réalisation de nombreux desseins et souhaits de Luther.

A. La définition de la Messe

Luther: « La Messe n'est pas un sacrifice ou l'action du sacrificateur. Appelons-la bénédiction, eucharistie, ou table du Seigneur, ou cène du Seigneur, ou mémoire du Seigneur. Qu'on lui donne tout autre titre que l'on voudra, pourvu qu'on ne la souille pas du titre de sacrifice ou d'action ²⁰. »

_

¹⁹ Déclaration publiée dans *Itinéraires* n. 139 de janvier 1970.

²⁰ Belleval, op. cit. p. 7.

N.o.m.: l'article 7 de la présentation générale définit ainsi: « La cène dominicale est la synaxe sacrée ou le rassemblement du peuple de Dieu se réunissant sous la présidence du prêtre pour célébrer le mémorial du Seigneur. C'est pourquoi vaut éminemment pour l'assemblée locale de la sainte Église la promesse du Christ: Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux ».

Voici donc la définition que le n.o.m. donne de lui-même. Il n'est question ni de présence réelle, ni de réalité du sacrifice, ni du caractère sacerdotal du prêtre qui consacre, ni de la valeur intrinsèque du saint sacrifice indépendamment de l'assemblée ²¹. Luther doit être satisfait.

Il est vrai que cet article 7 a été modifié en 1970, et quelques autres avec lui, devant les réactions (trop faibles) qu'il a provoquées. Mais outre le fait que la seconde rédaction n'est pas sans reproche, le n.o.m. n'en a pas été changé pour autant. C'est l'histoire de l'architecte auquel on fait remarquer que, d'après les plans, la maison qu'il a construite est bancale et qui, pour y remédier, modifie les plans mais non la maison.

D'un autre côté, cet article 7 a été une «bénédiction» car il a tout de suite révélé, et sans équivoque, la véritable nature du n.o.m.

B. La messe des catéchumènes

... qu'on appelle maintenant « liturgie de la parole ». Luther disait : « Beaucoup d'autres choses se feront avec le temps et quand le moment opportun sera venu ; ce qui importe avant tout, c'est que la parole prenne le dessus ²². » Qui pourra nier que cela s'est réalisé dans le n.o.m.?

C. L'offertoire

Luther parle de « cette abomination à laquelle on assujettit tout ce qui précède. On l'appelle offertoire et tout y ressent l'oblation ²³ ». On a donc supprimé l'offertoire dans le n.o.m., puisque tel est le désir de Monsieur Luther; ou plutôt on l'a remplacé par une formule de « présentation » qui le dénature. Ce n'est plus du tout l'expression de notre propre sacrifice signifié en référence à celui de Notre Seigneur et offert à la sainte Trinité. Selon le texte de Pie XII cité plus haut, puisque le n.o.m. ne fait plus des fidèles une hostie vivante, il ne saurait être la liturgie *authentique* de l'Église.

D. Le Canon de la Messe

Luther parlait de l'« abominable canon ²⁴ ». On l'a supprimé car cela s'appelle dans le n.o.m. « prière d'action de grâces et de sanctification ». Les paroles de la consécration, qui s'appellent dans le n.o.m. « récit de l'institution » ont subi la même transformation, exactement la même, que celle que Luther leur avait fait subir ²⁵.

Il y a une preuve nette et irrécusable que la *nature* du Canon de la Messe a été changée dans le n.o.m. Le n. 10 de la présentation générale du n.o.m. appelle « oraisons présidentielles » certaines

²¹ Cf. le *Bref examen critique*, ed. *Itinéraires*, p. 9. Cette étude, présentée à Paul VI par les cardinaux Ottaviani et Bacci, demeure un document fondamental pour l'étude théologique du n.o.m., ainsi que l'article du R. P. Guérard des Lauriers déjà cité, et l'étude signée « un groupe de théologiens » dans *La Pensée catholique* n. 122.

²² Ordnung Gottesdienst. Belleval, op. cit. p. 9.

²³ Belleval, op. cit. p. 7.

²⁴ Belleval, *ibid*.

²⁵ Cf. *La messe de Luther*, par Mgr Lefebvre, 1975, p. 7. Luther avait ajouté *quod pro vobis tradetur* (qui sera livré pour vous) dans les paroles de la consécration du pain, et supprimé *mysterium fidei* dans les paroles de la consécration du vin. Il tenait par dessus tout à ces modifications.

oraisons parmi lesquelles se trouve en tout premier lieu la « prière eucharistique ». Le n. 12 de cette même présentation générale dit: « La nature des parties "présidentielles" exige qu'elles soient prononcées clairement et à voix haute ». C'est donc par nature que la « prière eucharistique » doit être prononcée à haute voix. Au contraire, le Concile de Trente, dans le neuvième canon sur le saint sacrifice de la Messe ²⁶ enseigne: « Si quelqu'un dit que le rite de l'Église romaine, selon lequel une partie du Canon et les paroles de la consécration sont proférées à voix basse, doit être condamnée, qu'il soit anathème »; c'est-à-dire que le Concile de Trente enseigne que c'est conforme à la nature du canon (d'une partie) et des paroles de la consécration qu'ils soient prononcés à voix basse. Si la « prière eucharistique » doit, par nature, être prononcée à haute voix et s'il est conforme à la nature du Canon de la Messe qu'il ne soit pas prononcé à haute voix, c'est que le Canon de la Messe et la « prière eucharistique » n'ont pas la même nature. Le n.o.m. a donc changé la nature du Canon de la Messe catholique en le transformant en prière eucharistique.

E. La communion

Luther affirmait: «Ils sont des impies ceux qui refusent la communion sous les deux espèces aux laïcs ²⁷. » En conséquence, c'est une pratique courante dans le n.o.m.

Et tout à l'avenant. Le n.o.m. promulgué par Paul VI correspond aux conceptions de Luther qui agissait, comme nous l'avons vu, en haine du saint sacrifice. Cependant Luther ajoutait: «Toutefois, afin d'arriver sûrement et heureusement au but, il faudra conserver certaines cérémonies de l'ancienne Messe pour les faibles qui pourraient être scandalisés par le changement trop brusque ²⁸. » Voilà qui explique pourquoi de très nombreux catholiques ont été trompés par le n.o.m., au moins dans un premier temps. Si en 1960 on avait introduit sans transition les cérémonies telles qu'elles se pratiquent en 1980, tous se seraient crus dans un temple protestant. Cela permet de mesurer le chemin parcouru en vingt ans...

Pour résumer et confirmer ce que nous venons de discerner, il faut citer cette lettre d'un pasteur luthérien, datant de 1971 ²⁹: «Il y a là-dessus un ouvrage que je vous recommande: l'Histoire des anciennes formes de la messe dans l'église protestante d'Allemagne de la réforme à nos jours, de Graff. Si vous lisez ce livre, vous constaterez à votre grand étonnement que votre nouvel ordo existait déjà dans sa presque totalité au siècle des lumières, à quelques expressions liées à l'époque près. »

Voilà le témoignage de ce pasteur: le n.o.m. a été emprunté au protestantisme. Il terminait d'ailleurs d'une façon qui doit nous faire réfléchir au mensonge de l'œcuménisme: «C'est lamentable: je commence à découvrir les merveilles de la Messe romaine, et beaucoup d'autres avec moi, au moment où les catholiques semblent les abandonner. Que va-t-il se passer? Je suis devenu un étranger dans mon église et je ne saurais trouver une demeure dans la vôtre ».

C'est donc une vérité que l'on ne peut nier: le n.o.m. s'inspire du protestantisme, fondé sur la haine du saint sacrifice, de la Présence réelle, du sacerdoce catholique.

~

Un deuxième aspect doit être pris en considération: l'intention de l'« autorité » qui a promulgué le n.o.m., l'intention du législateur.

²⁶ Denzinger 956.

²⁷ De la captivité de Babylone, 1, p. 87.

²⁸ *Werke*, XII, p. 212.

²⁹ Bulletin *Una voce* n. 37-38, pp. 26-28.

Le n.o.m. a été fabriqué et publié pour détruire le saint sacrifice, pour le supprimer. Il n'est pas la peine de s'étendre sur le déferlement d'extravagances, de parodies, de sacrilèges et de négations qui a suivi ou accompagné l'adoption du n.o.m. Ces faits sont connus et si nombreux que certains en ont même fait des livres. Ce que nous observons, c'est que jamais l'« autorité » pontificale ou épiscopale n'est intervenue sérieusement pour empêcher ou réparer (si ce n'est lorsque le scandale était vraiment trop criant – et encore! – ou peut-être par besoin de fausse symétrie); jamais les auteurs ou les fauteurs de telles actions n'ont été sanctionnés, interdits ou suspens a divinis.

L'« autorité » ne s'est manifestée que pour tenter d'empêcher la sainte Messe selon le rite traditionnel, pour la disqualifier ou la pourchasser ³⁰.

En un mot, le législateur a montré que, *en fait*, il permettait tout sauf la Messe traditionnelle; et cela non point par accident: depuis douze ans les fruits se sont manifestés, fruits de mort, et rien n'a été changé.

Et donc l'universelle destruction du saint sacrifice et du sacerdoce à laquelle nous assistons a été, *en fait*, voulue par le législateur qui a établi le n.o.m. D'ailleurs, l'existence du n.o.m., d'un « texte officiel » n'est invoquée que contre ceux qui demeurent fidèles à la sainte Messe catholique.

*

Le n.o.m. est protestant.

Le n.o.m. a été établi pour éliminer la sainte Messe.

En conséquence, nous ne voyons pas comment on peut célébrer validement le saint sacrifice avec le n.o.m. Comment dire la Messe avec un rite fait pour détruire la Messe? Comment célébrer le mystère de foi avec un rite qui n'est pas conforme à la foi catholique? Poser ces questions, c'est y répondre.

Le n.o.m. n'est pas nouveau: il existait au xVIII^e siècle chez les protestants; le n.o.m. n'est pas la Messe; on ne peut donc parler de « nouvelle messe » que par impropriété de terme et abus de langage.

OBJECTIONS

A. Mais... si c'est un saint prêtre qui célèbre, qui a la foi et qui conserve l'intention qu'il avait auparavant?

Pour la question qui nous occupe, écartons tout de suite la sainteté du célébrant; il serait odieux d'avoir à juger la sainteté du ministre. L'ordre des sacrements est un ordre objectif.

De même la foi du ministre n'intervient pas: un médecin infidèle peut baptiser validement.

Quant à l'intention, il faut se souvenir que dans l'administration des sacrements le ministre n'est qu'un instrument. Il en est ainsi pour le saint sacrifice de la Messe qui est réalisé dans l'ordre sacramentel. Le ministre doit se conformer à ce que veut Notre-Seigneur Jésus-Christ en pensée et en acte s'il veut être instrument. Et c'est par l'Église, à laquelle sont confiés les sacrements, que nous sommes reliés à Notre-Seigneur.

Il est de foi que pour administrer un sacrement, pour célébrer validement, il faut avoir l'intention de faire ce que fait l'Église, au moins.

Ce que fait l'Église, c'est le rite de l'Église. Avoir l'intention (réelle, efficace) de faire ce que fait l'Église, c'est utiliser le rite de l'Église. Un prêtre qui a vraiment l'intention de faire ce que fait

³⁰ Cf. par exemple Paul VI, discours au consistoire, 24 mai 1976.

l'Église, fait réellement et effectivement ce que fait l'Église, c'est-à-dire qu'il utilise le rite de la sainte Église.

Prétendre mettre une «bonne intention» en prenant un mauvais rite, c'est ne rien faire du tout; car non seulement la supposée bonne intention ne modifie pas le rite, mais encore vouloir y mettre «son» intention, c'est ne plus être instrument. Il faut tenir cela très ferme, sinon on ne peut plus être sûr de rien. La garantie de l'intention nécessaire au sacrement, c'est le rite de l'Église. Le n.o.m. n'est pas le rite de l'Église, c'est le rite que souhaitait Luther

B. Mais... les paroles essentielles demeurent!

Non, et pour trois raisons. D'abord parce qu'elles ont été modifiées, de la même façon que l'avait fait Luther. Ensuite parce que, comme nous l'avons montré plus haut, le n.o.m. a changé la nature du Canon et des paroles de la consécration. Enfin parce qu'on a changé le sens des paroles essentielles. On ne parle plus de consécration mais de récit de l'institution (narratio institutionis) 31. Il ne suffit pas que les paroles qui pourraient être essentielles soient présentes; il faut aussi qu'elles soient entendues dans un sens catholique, et plus précisément dans un sens intimatif, sacramentel, actif, efficace. Or faire un récit n'est pas faire une action. Ainsi, par exemple, lorsqu'à la Messe du saint Sacrement le célébrant lit le passage de l'Épître aux Corinthiens où saint Paul fait le récit de l'institution de la sainte Eucharistie, l'hostie qui se trouve à ce moment-là sur la patène à côté du prêtre n'en est pas consacrée pour autant. Pourquoi ? Parce que, précisément, le prêtre ne fait qu'un récit.

Dans le n.o.m., il n'y a qu'un récit. Une brochure, éditée en 1969 par le *Centre national de pastorale liturgique*, intitulée *La célébration de la Messe* et munie de l'*imprimatur* de René Boudon, évêque de Mende, le 14 octobre 1969, insiste particulièrement. Ainsi on peut lire à la page 58:

«La prière eucharistique a ainsi un dynamisme interne que la célébration devrait exprimer et faire percevoir. Dans ce dynamisme les récits de l'institution (noter l'expression) apparaissent liés à l'ensemble. Dans la célébration on les dira avec simplicité, *comme des récits* qui prennent ici une signification particulière par tout leur contexte (épiclèse, anamnèse). »

Comme des récits, c'est nous qui avons souligné. Cela est public, officiel, approuvé.

Cette exclusion du sens intimatif (actif) est confirmée par l'adjonction du quod pro vobis tradetur à la «consécration» du pain. Comme saint Thomas d'Aquin l'explique, ce n'est qu'à la deuxième consécration qu'on fait mention du sacrifice parce que c'est à ce moment-là seulement qu'a lieu le sacrifice. En ajouter la mention dans la première, c'est sembler vouloir substituer l'exactitude historique à l'expression du sacrifice tel qu'il se réalise actuellement sur l'autel. Cette nouvelle forme du n.o.m., en raison des changements introduits et du contexte, s'entend donc dans un sens narratif, historique, récitatif, et non comme une action réalisant actuellement l'éternel Sacrifice.

C. Mais... ce n.o.m. a été promulgué par le Pape, qui ne peut donner à l'Église un rite dangereux pour la foi, non-conforme à la foi, et encore moins invalide!

C'est cette objection que nous nous sommes efforcé de résoudre (entre autres) dans notre brochure *La crise de l'Église et la question du Siège apostolique*. Nous y renvoyons. Ce que cette objection met en lumière, et ce que Luther discernait très bien dans sa haine, c'est qu'il y a dans la sainte Église un lien tout à fait particulier entre la sainte Messe et l'Autorité: elles sont, pratiquement, indissociables.

-

³¹ Il est vrai qu'on a ajouté en 1970 : « ... et consécration ». Après coup.

*

Il faut encore parler de l'assistance au n.o.m., brièvement. Il va de soi que nous n'entrons pas dans la conscience des gens; ce n'est pas là notre rôle et nous n'en avons pas le pouvoir.

Il n'en reste pas moins que le n.o.m. n'étant ni le fruit ni l'expression de la foi catholique, y assister constitue un contre-témoignage de la foi. Vouloir assister au n.o.m. pour rendre à Dieu le culte que nous lui devons, c'est défaillir dans le témoignage de la foi, sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu ³². Cela dit objectivement. Et les péchés contre la foi sont, de soi, graves.

Pour ceux qui ont compris que le n.o.m. n'est pas catholique au sens où nous venons de le dire, cela vaut aussi subjectivement. Pour tous, c'est Dieu qui juge; notre devoir à nous est d'éclairer.

*

Le n.o.m. sème donc ses ravages parmi les catholiques en cela qu'ils deviennent, comme malgré eux, protestants. Ne recevant plus les grâces du saint Sacrifice et de la sainte communion, participant à des cérémonies étrangères à la foi catholique, leur foi, précisément, s'obscurcit, se relâche et, bien souvent, se perd. Les exceptions que chacun de nous connaît sont telles malgré le n.o.m. et par la miséricorde de Dieu.

Mais les plus grandes victimes de ce désastre, ce sont les enfants. Songez que- des enfants de familles catholiques, qui ont maintenant 18 ou 20 ans, n'ont jamais connu la sainte Messe catholique. Ils ont été baptisés, ils sont censés avoir appris le catéchisme (?) et depuis douze ans ils sont trompés – les plus trompés car ils n'ont jamais rien connu d'autre. Ces enfants, auxquels on a parfois appris le respect et l'adoration dus à la sainte Eucharistie, qui croient se trouver en face de Notre Seigneur Jésus-Christ réellement présent, et qui voient communier avec la main, qu'on oblige à communier avec la main, que va-t-il rester de leur foi ?

Une telle destruction de l'enfance, universelle, par l'action conjointe du n.o.m., de la nouvelle «religion», de la pornographie, de l'initiation magistrale et scolaire au péché de la chair, de la télévision destructrice de l'intelligence, une telle destruction est le plus grand malheur qui puisse arriver à une société: c'est la barbarie. Et parce que c'est la foi qui n'est plus transmise, qui est niée ou détournée, c'est pire que la pire des barbaries, c'est l'apostasie.

Le n.o.m., c'est le scandale de cette enfance si aimée de Notre Seigneur: «Mais celui qui scandalise un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît une meule de moulin à son cou et qu'on le précipitât au profond de la mer ³³. » « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme; mais craignez plutôt celui qui peut précipiter l'âme et le corps dans la géhenne ³⁴. »

*

« Ces paroles sont dures, et qui peut les écouter? ³⁵ » Nous n'avons fait qu'essayer de dire la vérité. C'est maintenant, et chaque jour davantage, le grand combat pour la très sainte foi. Nous devons être, Dieu nous en fasse la grâce, les témoins -les martyrs- de la sainte Messe par une fidélité totale, intégrale, exclusive au très saint sacrifice intact et immaculé.

VENI DOMINE JESU

³² Heb. xi, 6.

³³ Matth. xvIII, 6.

³⁴ Matth. x, 28.

³⁵ Jo. vi, 61.

Appendice I: La foi de l'Église et les sacrements

Dans les sacrements, le rôle propre de la foi de l'Église est de relier et de rattacher tel geste rituel accompli par le ministre à l'institution du Christ qui lui donne son sens et à la Rédemption accomplie par le Christ qui lui donne son efficacité. Le geste rituel devient sacrement du Christ, efficace de sa grâce, parce qu'il est assumé par la foi de l'Église et accompli en elle. Il est sacrement du Christ et de sa Passion dans la mesure même où il est sacrement de la foi de l'Église.

Les sacrements, affirme saint Thomas, tiennent leur efficacité de grâce de leur signification et de la foi (non du ministre, ni de l'assemblée mais de l'Église): « Les sacrements correspondent à la foi; ils sont des protestations de celle-ci, et c'est d'elle qu'ils tiennent leur puissance » (IV *Sent*. d. 1, q. 1, a. 2, sol. 5). Le rôle de la foi de l'Église est de constituer les sacrements comme signes de la Passion de Notre Seigneur, et comme causes du don de la grâce.

« L'instrument ne reçoit sa puissance que dans la mesure où il est mis en continuité avec l'agent principal, en sorte que la vertu de celui-ci soit transfusée en quelque sorte en lui. L'agent principal et *per se* (par soi) de la justification est Dieu comme cause efficiente et la Passion du Christ comme cause méritoire. Le sacrement est mis en continuité avec cette cause par la foi de l'Église, qui rapporte l'instrument à la cause principale et le signe au signifié. Et donc l'efficacité ou vertu des instruments (ou sacrements) vient de trois facteurs: de l'institution divine comme cause principale, de la Passion du Christ comme cause première méritoire, et de la foi de l'Église qui met en continuité l'instrument avec l'agent principal» (IV Sent. d. 1, q. 1, a. 4, sol. 3).

La foi de l'Église, en recevant l'institution du Christ et en adhérant à la Passion du Christ, constitue le signe sacramentel; elle fait du sacrement qui est célébré un signe efficace de la Rédemption. «La foi donne l'efficacité aux sacrements en tant qu'elle les rattache à la cause principale comme on vient de le dire. Et donc la foi en la Passion, par laquelle les sacrements ont immédiatement et directement leur signification, prodigue leur efficacité aux sacrements » (*Ibid.*). «Les sacrements de la Nouvelle Loi tiennent leur efficacité causale de la foi et de la signification » (*Ibid.* a. 5, sol. 1).

(Cf. Louis Villette, *La Maison-Dieu* n. 89, pp. 59-61).

Le n.o.m., n'étant ni le fruit ni l'expression de la foi de l'Église, ne saurait être un sacrement.

Appendice II: Un texte de Pie XII

Dans la Constitution Sacramentum Ordinis du 30 novembre 1947, le Pape Pie XII tranche la question de la matière et de la forme du sacrement de l'Ordre. Après avoir déterminé la matière (l'imposition des mains), il enseigne: « De même, la seule forme est les paroles qui déterminent l'application de cette matière, paroles qui signifient d'une façon univoque les effets sacramentels (...) » (Denzinger 2301.4). D'une façon univoque.

Or la caractéristique la plus éclatante du n.o.m. est l'équivoque, et de cela tous les analystes conviennent. Citons simplement quelques témoignages:

- «J'estime de mon devoir de prêtre de refuser de célébrer la messe dans un rite équivoque». R. P. Calmel, o.p., *Itinéraires* de janvier 1970.
- « Nous n'avons jamais dit que la nouvelle messe était "hérétique". Hélas, elle est, pourrait-on dire, pis que cela : elle est équivoque ». Abbé Raymond Dulac, *Itinéraires* de janvier 1971.
- « La nouvelle messe est à la fois objectivement équivoque, et équivoque dans l'intention de ses auteurs, comme l'examen de la question le révèle sans aucune contestation possible (...). Nier que

la nouvelle messe soit équivoque, c'est nier l'évidence ». Louis Salleron, dans *Itinéraires* d'avril 1975, citait pour confirmer cette affirmation plusieurs textes de «théologiens » protestants reconnaissant que le n.o.m. était conforme ou du moins se rapprochait singulièrement des négations protestantes.

On pourrait continuer la transcription de ces témoignages ; ils n'ont pas manqué en leur temps, Dieu merci.

Mais équivoque exclut univoque.

Le n.o.m. est privé de validité parce qu'il est équivoque. L'œuvre de Notre-Seigneur Jésus-Christ n'est pas équivoque; la foi de l'Église n'est pas équivoque.

Le n.o.m. est privé de validité parce qu'il n'est pas d'Église.